



Comité consultatif autochtone (Comité) : plan de travail triennal, 2021-2024





Loi sur la Régie canadienne de l'énergie et plan stratégique

Priorités stratégiques de la confiance, la Réconciliation, la compétitivité et l'innovation en matière de données et de technologie numérique

Mandat du Comité et objectifs communs

Conseiller le conseil d'administration sur le resserrement des liens entre la Régie et les Premières Nations, la Nation métisse et les Inuits. Faire progresser les objectifs communs d'établir des relations solides et d'avoir une incidence importante, opportune et mesurable sur les stratégies et les travaux de la Régie

Priorités de travail communes

Relations et gouvernance

Intégrer pleinement le Comité à la structure de gouvernance de la Régie, établir des relations solides et officialiser les activités et les structures de soutien du Comité

Déclaration des Nations Unies

Apprendre ensemble et élaborer conjointement des approches pour la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies dans le cadre du mandat de la Régie et de l'approche pangouvernementale

Compétences en matière de culture et gestion du changement

Améliorer les compétences en matière de culture de la Régie et de son personnel, y compris dans le cadre du recrutement et le maintien en poste du personnel autochtone et d'une solide gestion du changement

Participation des peuples autochtones à la surveillance réglementaire

Donner des conseils sur l'élaboration d'un modèle général et systémique pour la participation des peuples autochtones aux activités de vérification de la conformité et de surveillance de l'infrastructure réglementée par la Régie

Consultations de la Couronne et accommodement

Donner des conseils sur le renforcement de l'approche de la Régie en matière de consultation et d'accommodement de la Couronne pour favoriser le changement à l'échelle nationale et systémique

Exemples de conseils, d'activités et de livrables

Relations et gouvernance

- Élaborer conjointement un mandat
- Offrir des conseils sur le plan stratégique de la Régie
- Mobiliser les comités consultatifs et de surveillance autochtone

Déclaration des Nations Unies

- Élaborer conjointement une déclaration sur la Réconciliation pour la Régie
- Indiquer comment la Régie contribue à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies
- Organiser un forum avec des leaders d'opinion
- Fournir des conseils sur la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies dans le cadre du mandat de la Régie, y compris sur un énoncé de politique

Compétences en matière de culture et gestion du changement

- Fournir des conseils sur l'amélioration du cadre de compétences culturelles de la Régie
- Fournir des conseils sur la stratégie de recrutement, de maintien en poste et d'avancement des Autochtones de la Régie et sur la stratégie d'approvisionnement auprès des Autochtones
- Fournir des conseils sur les communications, la mobilisation et les produits d'orientation de la Régie
- Appuyer la gestion du changement par un leadership, une communication et une mobilisation visibles

Participation des peuples autochtones à la surveillance réglementaire

- Donner des conseils sur l'élaboration d'un modèle général et systémique pour la participation des peuples autochtones aux activités de vérification de la conformité et de surveillance de l'infrastructure réglementée par la Régie, en mettant l'accent sur la surveillance autochtone

Consultations de la Couronne et accommodement

- Fournir des conseils sur le renforcement de la démarche de la Régie en matière de consultation et d'accommodement de la Couronne, afin de contribuer aux pratiques exemplaires à l'échelle nationale et systémique